



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2465

Aide d'urgence suite au séisme en Turquie et en Syrie - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Alliance Urgences et d'une subvention de 10 000 euros à l'association Soleil Rouge - Roja Sor France

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

**Rapporteur** : M. BERZANE Olivier

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2465 - AIDE D'URGENCE SUITE AU SEISME EN TURQUIE ET EN SYRIE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 40 000 EUROS A L'ASSOCIATION ALLIANCE URGENCES ET D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A L'ASSOCIATION SOLEIL ROUGE - ROJA SOR FRANCE (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le 6 février 2023 au petit matin, un séisme de magnitude 7,8 dévastait en quelques secondes de vastes régions dans le sud de la Turquie et le nord de la Syrie, de part et d'autre de la frontière entre les deux pays. De nombreux villages ont été détruits et dans les grandes villes, au premier rang desquelles Gaziantep et Adana en Turquie ou Alep et Idleb en Syrie, des quartiers entiers ont disparu.

Le nombre de victimes a rapidement atteint une dimension qui fait de cette catastrophe l'une des plus meurtrières du début du XXI<sup>ème</sup> siècle. A ce jour, le bilan définitif n'est pas connu, mais aux dizaines de milliers de morts s'ajoutent des centaines de milliers de blessés et de sans-abris. Dans les régions turques touchées vivent 12 millions d'habitants, dont 2 millions de réfugiés syriens. Côté syrien, à proximité immédiate de la frontière, 4,1 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire.

L'urgence humanitaire a été immédiatement activée par l'arrivée des premiers secouristes pour trouver des survivants. Les températures très basses et les conditions climatiques hivernales, avec de fortes chutes de neige, ont rendu indispensable une intervention à grande échelle des ONG internationales pour participer immédiatement à la mise à l'abri, aux soins et à l'approvisionnement en eau et en nourriture des habitants de la zone sinistrée.

Les organisations internationales, les ONG et associations spécialisées dans la gestion des crises et le soutien aux populations ont immédiatement fait appel aux dons car les besoins sont immenses pour couvrir les premières urgences.

Dans ce contexte la Ville de Lyon, en coordination avec la Métropole de Lyon, souhaite participer à l'aide humanitaire à hauteur de 50 000 € et attribuer deux subventions d'urgence aux associations suivantes :

- L'Alliance Urgences, association basée à Lyon, est un collectif regroupant six grandes associations humanitaires : Action Contre la Faim, CARE, Handicap International, Médecins du Monde, Plan International et Solidarités International. Elle a pour mandat de faciliter l'élan de solidarité nationale dans le cadre de situations d'urgence de grande ampleur, en lançant des appels communs à la générosité. Les six associations membres sont déjà engagées dans les zones touchées par le séisme, aussi bien en Turquie qu'au nord de la Syrie et grâce à leur complémentarité, leur réponse d'urgence porte sur :

- Des soins de santé primaire et un soutien psychologique ;
  - Des services de réadaptation physique et fonctionnelle et la fourniture d'aides à la mobilité ;
  - Des distributions d'aide alimentaire et d'eau ;
  - Des distributions de matelas, de couvertures, de tentes et de combustibles ;
  - Des distributions de kits d'hygiène, d'articles d'hygiène menstruelle et de matériel de première nécessité ;
  - Une aide à l'enlèvement des décombres, à la démolition, à la réparation et à la reconstruction ;
  - La réhabilitation des systèmes de distribution d'eau et des réseaux d'assainissement.
- Soleil Rouge - Roja Sor France est une association humanitaire franco-kurde. Elle intervient au Kurdistan de part et d'autre de la frontière et notamment en Syrie dans le cadre d'une coopération étroite avec le Croissant Rouge kurde. Elle y aide les populations des zones touchées aujourd'hui par le séisme et depuis de nombreuses années par les combats et l'exode. Cette aide se matérialise par :
- La fourniture de tentes, de matelas et de couvertures ;
  - L'approvisionnement en nourriture et établissement de dépôts et de stocks alimentaires ;
  - La fourniture de produits d'hygiène ;
  - L'installation de générateurs électriques.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 40 000 euros à l'association L'Alliance Urgences pour soutenir son intervention dans les zones sinistrées de Turquie et de Syrie et de l'autoriser expressément à reverser tout ou partie de la subvention à ses ONG membres à savoir Action Contre la Faim, CARE, Handicap International, Médecins du Monde, Plan International et Solidarités International ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'association Soleil Rouge - Roja Sor France pour soutenir son action dans les zones sinistrées en particulier du nord de la Syrie et de l'autoriser expressément à reverser tout ou partie de la subvention à son ONG partenaire le Croissant Rouge Kurde.

Le versement de la subvention pour Soleil Rouge - Roja Sor interviendra en une seule fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Le versement de la subvention pour Alliance Urgences interviendra selon les conditions mentionnées dans la convention.

Vu ladite convention ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1611-4 et 2121-29 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 40 000 € est allouée à l'association L'Alliance Urgences domiciliée 138 avenue des Frères Lumière à Lyon 8<sup>ème</sup>.
- 2- Une subvention de 10 000 € est allouée à l'association Soleil Rouge - Roja Sor France domiciliée 7 rue de la Castellane à Paris 8<sup>ème</sup>.
- 3- La convention entre la Ville de Lyon et l'association L'Alliance Urgences définissant notamment les conditions d'utilisation de la subvention est approuvée.
- 4- La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 de la Direction des Relations Internationales (code service 11350), programme LOCAUXRI, opération ACTEURS, ligne de crédit 56164, nature 65748, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET